

Compte-rendu | Rentañ-kont

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE LANGUE BRETONNE

BODAD TRA-KËR BREZHONEG

Jeudi 16 septembre 2021

Yaou 16 a viz Gwengolo 2021

Présents-es

- Nadine Urvois
- Nabila Prigent
- Anna Vari Chapalain
- David Ansquer
- Tangi Louarn
- Bruno Coray
- Thomas Moysan

Excusés-es

- Uisant Crequer
- Marc Andro
- Ronan Leroy
- Laeticia Kergoat
- Alain Foricher
- Yann Guillamot
- Yannig Manguy
- Arno Elegoed
- Vanessa Guillou

Ordre du jour

- Présentation du nouveau chargé de mission Langue bretonne
- Validation du compte-rendu de la dernière réunion
- Validation du Guide d'utilisation du breton par la Ville de Quimper
- Recensement des besoins | Diagnostic
- Actualités
- Élargissement de la commission à l'agglomération

Présentation du chargé de mission langue bretonne

La séance s'ouvre sur la présentation de Thomas Moysan, nouveau chargé de mission Langue bretonne, arrivé au 1^{er} septembre 2021.

Il a appris le breton l'année précédente au cours d'une formation longue de neuf mois avec Stumdi, à Brest. Auparavant, il a travaillé près de trois ans comme journaliste à Ouest-France, dans les rédactions du siège, à Rennes, à Brest et à Quimper. Une expérience professionnelle réalisée à la suite d'études à Sciences Po Rennes et en alternance avec le Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes (CFPJ) à Paris.

Anna Vari Chapalain précise les modalités de recrutement, à savoir la réception d'un grand nombre de candidatures et l'organisation d'entretiens avec huit candidats. Elle précise que le chargé de mission a été choisi aussi bien par le jury « langue bretonne » que par le jury « ressources humaines ».

En réponse à **Nabila Prigent**, qui l'interroge sur ses motivations à l'apprentissage de la langue bretonne, Thomas Moysan évoque une envie à la fois personnelle, ayant grandi avec une grand-mère bretonnante de naissance, et une envie professionnelle, de travailler en breton et pour la langue bretonne.

Bruno Coray est content que la Ville ait pourvu au recrutement d'un nouveau chargé de mission, un poste qui a vu le jour en 2016 et qui est pérennisé. Il souhaite également que le chargé de mission soit une passerelle entre les élus et le milieu associatif.

CONTACT / DAREMPRED

Thomas MOYSAN
Chargé de mission
langue bretonne
Karget a gefridi evit
ar brezhoneg

02.98.98.45.18
06.40.15.52.32
thomas.moysan@quimper.bzh

Anna Vari Chapalain précise que le poste est désormais rattaché à l'agglomération, mais avec la plus grande partie de son temps dévolu à la Ville. Elle précise également que le chargé de mission est rattaché à un nouveau service « Démocratie de proximité, vie associative, jeunesse, langue bretonne, égalité femmes/hommes ».

Nabila Prigent ajoute qu'auparavant la langue bretonne n'était pas présente dans l'organigramme, ce qui a été corrigé avec la création de ce nouveau poste.

Le bureau du nouveau chargé de mission se trouve au 6, rue Verdelet, derrière la Mairie, à deux pas du CCAS, dans l'attente de rejoindre les bureaux actuellement en construction à la Providence.

Validation du compte-rendu de la dernière réunion

Ce point est rajouté à l'ordre du jour par **Anna-Vari Chapalain**, qui précise que les modifications apportées par **Arno Elegoed** et **Alan Foricher** seront bien prises en compte. Il reste toutefois des choses à corriger au niveau de l'orthographe, un travail qui sera fait suite à la réunion du jour.

Bruno Coray s'interroge sur la présentation du dernier compte-rendu, sous-forme de procès-verbal, et pose la question de la rédaction d'un compte-rendu plus léger qui mentionne bien les orientations prises par la commission. Proposition sur laquelle s'étaient déjà accordées **Anna Vari Chapalain** et **Thomas Moysan**. Un résumé des préconisations, orientations de la commission sera désormais intégré à la fin de chaque compte-rendu.

Adoption définitive du « Guide d'utilisation du breton par la Ville de Quimper »

Anna Vari Chapalain revient sur de récentes modifications apportées au document. Le guide a, en effet, été amendé suite à un échange avec le service communication et le cabinet de Mme ma Maire afin qu'il fixe des objectifs et des règles « réalisables » pour les agents. **Anna Vari Chapalain** précise qu'il faut bien distinguer ce document (un guide pour les services) de la définition des objectifs politiques du mandat. Elle ajoute que le service communication a bien fait part de son assentiment à aller plus loin dans la bilinguisation des supports de communication, mais que certaines règles édictées par le guide constituaient des goulots d'étranglement.

Thomas Moysan précise qu'il est également intervenu sur le document afin de le rendre plus lisible, notamment en séparant une première partie « Méthodologie générale » des points suivants qui concernent des services particuliers. Il s'arrête ensuite sur le point 1.1.c qui affirmait que « *tout élément ayant pour objectif la communication* » serait transmis au chargé de mission. L'article a finalement été rédigé comme suit :

« Pour garantir la bonne application du guide d'utilisation, les différents services seront en contact régulier avec le ou la chargé·e de communication pour ce qui concerne l'application du bilinguisme dans les services. »

Cette modification a pour objectif de ne pas noyer le ou la chargé·e de mission sous l'ensemble des documents produits par les services, et créer ainsi un risque d'engorgement. Dans le même ordre d'idées, l'article 1.2.d a été retiré. Pour rappel, il affirmait que :

« L'ensemble des bons à tirer, que cela concerne la commande de supports de signalisation ou de communication, sera validé par l'Office Public de la Langue Bretonne avant d'être validé par les services de la Ville auprès du fournisseur. »

Cet article a été retiré afin qu'il n'y ait pas trop de délais de retour des documents par l'Office Public de Langue Bretonne.

Tangi Louarn affirme, qu'en ce cas, il convient de corriger de nombreux articles du guide qui font un retour à l'article 1.2.d. Il est validé la correction du guide en ce sens. **Tangi Louarn** confirme que « l'ensemble des bons à tirer » représente effectivement une « quantité phénoménale » de documents.

Anna Vari Chapalain précise que les services sollicitent déjà l'Office pour les traductions des documents de communication, mais qu'ils ne souhaitent pas organiser une deuxième navette des documents vers l'Office pour créer des retards. **Bruno Coray** prend acte et retient l'idée qu'il ne s'agit là également que d'une mesure

visant à ne pas engorger les services de l'OPLB et ne remettant pas en cause le principe d'égalité de traitement des deux langues.

Thomas Moysan poursuit sur l'article 1.2.b, d'abord rédigé comme suit :

« L'utilisation des mêmes polices de caractère, couleurs et tailles pour les deux langues est requise. Il n'y a pas de hiérarchisation entre les deux langues. La différence de taille ou l'italique sont réservés aux mentions subalternes, aussi bien en français qu'en breton. »

Une même présentation permet également de faire l'économie des mentions qui seraient identiques dans les deux langues (chiffres par exemple). La symétrie facilite la lecture et doit être privilégiée. »

Les services ont souhaité remplacer le mot « *requise* » par « *privilégiée* » et ont ajouté la phrase suivante : « *Cette règle de principe peut toutefois être adaptée pour gagner en visibilité et en impact des informations, notamment en ce qui concerne les polices et les couleurs.* » Une modification qui vise essentiellement à maintenir la liberté graphique et artistique des graphistes, sans changer la taille de la police, ni hiérarchiser les deux langues.

Tangi Louarn met en garde en ce qui concerne les différences de couleurs qui peuvent, de fait, réduire la visibilité du breton sur les documents. Il cite notamment l'exemple du logo de QBO-KBI.

Pour exemple, et afin de montrer ce que le service communication entend par le jeu des couleurs, **Thomas Moysan** montre une affiche encore non-diffusée sur la propreté de l'espace public (en annexe). Exemple où les règles de parité graphique sont respectées.

Bruno Coray insiste sur la vigilance à avoir concernant cette liberté graphique qui ne doit pas aboutir à des différences essentielles entre le français et le breton. Les choix de couleur, notamment, pouvant conduire le breton à être moins visible que le français.

Nabila Prigent précise qu'il faut aussi laisser une liberté de créativité aux services, afin d'intégrer le breton, pour donner envie.

Nadine Urvois confirme que la place croissante du breton dans les éléments de communication de la Ville a été remarquée par les Quimpérois. Elle fait part du fait que la politique linguistique de la Ville a été mentionnée lors d'un conseil d'école auquel elle participait.

Thomas Moysan rappelle que le maintien du terme « *privilégié* » indique bien la volonté des services de ne pas hiérarchiser les deux langues, et que l'on reste dans l'esprit de la rédaction première de l'article.

Anna Vari Chapalain indique que, pour l'article 2.a concernant la création d'un logo bilingue, le coût de cette création et la clôture du budget 2022 ne permettraient pas la réalisation dudit logo à l'horizon 2022. La date de 2023 a ainsi été préférée.

Tangi Louarn intervient sur l'article 2.c concernant les formulaires administratifs. Il demande que soit remplacée la mention « *il est envisagé* » par « *il est prévu* », et la mention « *mettre à disposition du public* » par « *remettre au public* ». Une précision pour s'assurer que le livret de famille bilingue soit bien remis à l'ensemble des familles.

Nabila Prigent précise qu'il a été demandé que le livret soit automatiquement remis en bilingue, sauf si les personnes souhaitent un livret de famille monolingue.

Anna Vari Chapalain ajoute qu'un rendez-vous a été pris avec Gilbert Gramoullé, 1^{er} adjoint chargé de l'administration générale, afin d'évoquer la distribution dudit livret de famille. Une réunion doit également être organisée avec l'hôpital pour s'assurer de la possibilité pour les familles de disposer d'un livret de famille bilingue après la naissance d'un enfant.

Thomas Moysan intervient sur l'article 2.g, pour lequel les services ont souhaité intégrer le mot « *progressivement* ». La finalité reste bien la diffusion, à parité de temps de visualisation, de messages en français et en breton. Mais les services demandent un peu de temps avant d'arriver tout de suite à ce résultat. Le chargé de mission précise qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine avec le service communication

afin de définir des modalités conjointes de travail, faire le suivi sur la signalétique, mais également mettre du breton sur la page Facebook de la Ville et davantage d'articles sur le site *Kemper.bzh*.

Anna Vari Chapalain ajoute que sera bientôt préparé le rapport qui accompagnera le « guide d'utilisation du breton », à destination du bureau municipal, avant qu'il ne soit diffusé dans les services avec l'accompagnement du chargé de mission.

Bruno Coray interroge sur le calendrier et la possibilité d'un vote en conseil municipal. **Anna Vari Chapalain** et **Nabila Prigent** précisent qu'une fois le projet déposé au bureau, il est examiné deux à trois semaines plus tard. Le bureau municipal peut soit valider le document en l'état pour une application rapide, soit le mettre à l'ordre du jour du conseil municipal.

Recensement des besoins en diagnostic

Anna Vari Chapalain demande à ce que le point « Recensement des besoins en diagnostic » soit réservé à une commission plus nombreuse.

Bruno Coray s'interroge sur la nature de ce recensement. **Anna Vari Chapalain** lui répond, qu'en commission, **Uisant Crequer** avait évoqué le recensement des agents de la collectivité qui parlent breton et un état des lieux des formations au breton suivi par le personnel. Entreraient également dans cette catégorie le recensement des attentes des associations et des actions à leur destination, et celui des actions de mise en valeur du personnel bretonnant de la collectivité.

Thomas Moysan propose que l'on évoque ce qui a été fait depuis deux semaines et qui peut rentrer dans cette catégorie de recensement. **Anna Vari Chapalain** propose alors de passer au point « actualités ».

Actualités

Thomas Moysan mentionne les rendez-vous pris ces derniers jours avec différents élus et services, notamment le service communication avec lequel des modalités de travail conjointes seront définies dans les jours à venir. L'objectif est de pouvoir faire des points réguliers de suivi, mais également d'intégrer davantage de breton sur les réseaux sociaux et le site *Kemper.bzh*.

Rendez-vous a également été pris avec **Uisant Crequer** et avec le service ressources humaines pour faire le point sur les compétences en langue bretonne des personnels et sur les formations à la langue bretonne.

Auparavant, rendez-vous vous a été pris avec M. Patrick Troglia, conseiller municipal délégué à la voirie, pour ce qui concerne la signalétique. Rendez-vous qui sera prochainement suivi d'une réunion avec les services compétents.

Enfin, un rendez-vous avec M. Marie-Pierre Jean-Jacques, vice-présidente de l'agglomération en charge des mobilités et des transports, a permis d'acter la prise en compte de la langue bretonne dans le projet de Pôle d'échange multimodal.

Tangi Louarn précise que dans les nouvelles gares, les mentions en breton sont bien plus petites que celles en français.

Anna Vari Chapalain évoque la mention de ce sujet avec David Lesvenan, adjoint chargé de l'urbanisme et précise que contact sera pris avec Fulup Jacq, de l'Office Public de la Langue Bretonne pour faire un état des lieux des demandes faites à la SNCF en ce qui concerne la signalétique bilingue dans les gares. Il s'agirait par la suite de rencontrer Michaël Quernez, 1^{er} vice-président de la Région aux mobilités, et qui a également travaillé sur ce sujet en tant que maire de Quimperlé, afin de demander à la SCNF d'appliquer une signalétique paritaire dans l'intérieur de la gare.

Est présenté à la commission l'affiche de la semaine des mobilités, qui prend en compte les règles de parité graphique (annexe), ainsi que les dernières lettres d'information sur le chantier du PEM, qui ont été intégralement traduites en breton (annexes).

Nabila Prigent montre également la plaquette de présentation des conseillers numérique, sur laquelle a été rajouté des traductions en breton. **Anna Vari Chapalain** présente, quant à elle, les panneaux d'informations « Tenir le chien attaché / Derc'hel ar c'hi stag » et « Quartier piétonnier / Karter-bale », installés récemment.

En parallèle, **Bruno Coray** évoque aussi les exemples divers collectés sur le terrain par les différents acteurs qui témoignent des progrès à accomplir. A ce titre, il souligne l'intérêt que pourrait constituer pour le chargé de mission et les élus, la page Facebook du collectif Brezhoneg War Wel ; laquelle recense, par thématique, les initiatives valorisant le bilinguisme et les insuffisances ou les manquements constatés, ce qui permet d'identifier les services auprès desquels un travail de sensibilisation est nécessaire.

Autre actualité, le vote, par le conseil municipal, d'un « *Vœu pour défendre le droit à la langue bretonne et demander la modification de la Constitution* » (joint en annexe) est présenté par **Anna Vari Chapalain**. **Nabila Prigent** indique que, même sur un vœu comme celui-ci, l'opposition municipale s'est, majoritairement, soit abstenue, soit a voté contre.

Pour la rentrée, **Anna Vari Chapalain** a ensuite présenté les chiffres du constat de rentrée. Les chiffres consolidés de la rentrée seront fournis par l'Inspection académique au mois d'octobre. Ci-dessous la comparaison 2020/2021.

	RESEAU	ÉCOLES / COLLEGES / LYCEES	2020	2021	
PRIMAIRES	Diwan	Kermoguer	104	108	
		Penhars	93	92	
		Creac'h Gwenn	12	16	
			<i>Total</i>	209	216
	Public bilingue	Jacques Prévert	64	59	
		Yves Le Manchec	21	30	
		Edmond Michelet	-	9	
			<i>Total</i>	85	98
	Privé bilingue	Saint-Raphaël Saint-Charles	103	111	
COLLEGES	Diwan	Skolaj Diwan	175	180	
		Public bilingue	Brizeux		
			6 ^e	17	26
			5 ^e	29	17
			4 ^e	17	30
			3 ^e	25	15
		<i>Total collège Brizeux</i>	88	88	

LYCEE	Public bilingue	Brizeux
		2 ^{nde}
		20
		20
		1 ^{ère}
		18
		18
		Terminale
		11
		17
		Total lycée Brizeux
		49
		55

Avec 111 élèves (maternelles compris) en filière bilingue privée dans l'École Saint-Raphaël Saint-Charles, le total des élèves en écoles Diwan et en filières bilingues est de 425, contre 397 en 2020, soit 28 élèves de plus. Ce qui est peu, constatent **Anna Vari Chapalain** et **Bruno Coray**. (Les chiffres des collèges et lycées, ainsi que le nombre d'élèves en filière bilingue au sein de l'école Saint-Raphaël Saint-Charles, ont été rajoutés à ce tableau à la suite de la réunion et n'ont donc pu faire l'objet de commentaires par la commission. Les chiffres consolidés pour les écoles primaires ont toutefois été corrigés dans ce paragraphe.)

Il est toutefois possible de relativiser positivement ces chiffres au regard des difficultés des filières Diwan et bilingues en cette rentrée 2021, admet **Bruno Coray**, et au regard du travail qu'il a fallu effectuer dans l'urgence, du fait de la crise du Covid, afin d'ouvrir une nouvelle filière à Edmond Michelet, précise **Anna Vari Chapalain**. Il faut également relativiser au regard de la diminution, années après années, du nombre d'élèves à Quimper.

Il faudra néanmoins rester vigilant car, à Diwan comme à Jacques Prévert, il y a davantage d'élèves en primaire qu'en maternelle. Il y a encore du travail à faire, indique **Anna Vari Chapalain**, qui évoque par ailleurs l'ouverture, dans l'école Yves Le Manhec, d'un 2nd poste pour la filière bilingue, lors des réajustements de rentrée de l'Éducation nationale.

Bruno Coray affirme que l'ouverture de deux sites sur deux années à suivre est encourageante, d'autant que commence à se former un maillage territorial, voire un réseau de proximité, en ce qui concerne l'offre éducative, soit par immersion, soit bilingue. Il demande à ce qu'on avance sur une campagne de communication sur cette offre éducative et qu'on s'assure que l'information soit bien diffusée par les services en mairie. Il pointe, pour illustrer cette nécessité, l'effectif modeste du site Edmond Michelet pour sa première rentrée et la nécessité de faire connaître, notamment sur le quartier d'Ergué-Armel.

Est évoqué le mail d'**Arno Elegoed** demandant des précisions quant aux projets d'ouvertures de filières bilingues publiques dans les deux années à venir, une demande à laquelle **Nabila Prigent** et **Anna Vari Chapalain** ne peuvent encore répondre car la question engage l'ensemble de la municipalité.

Nabila Prigent évoque la proposition de Div Yezh d'intégrer une case monolingue et une case bilingue dans les formulaires d'inscription ; demande qui a été concrétisée avec l'ajout d'une case bilingue par les services. Elle mentionne également, avec **Anna Vari Chapalain**, les conditions d'ouverture de cette classe, avec une professeure des écoles de l'établissement qui revient après un an de formation à la langue bretonne, et le recrutement d'une Atsem bretonnante.

Est ensuite présenté à la commission le nouveau livret de famille bilingue, qui sera distribué par les services de l'État-civil de Quimper. Une réunion est prévue avec Gilbert Gramoullé pour affiner les modalités de distribution dudit livret.

Autre point d'actualité évoqué : la police municipale, dont les uniformes et véhicules n'ont pas fait l'objet d'une signalétique bilingue. **Bruno Coray** évoque un acte manqué et l'impression d'une frilosité des services et des élus, qui auraient pu (dû) prendre le risque d'une telle signalétique, s'il y en avait réellement un.

Anna Vari Chapalain reprend les faits et mentionne en premier lieu la volonté du bureau municipal de s'engager dans la mise en place de cette signalétique. Toutefois, suite à une réponse négative du Préfet du Finistère et malgré le vote récent de la loi Molac, la Maire a souhaité demander un avis juridique extérieur. Cet avis a été rendu par un cabinet d'avocats spécialistes de droit public de Rennes et a été transmis il y a peu à **Nabila Prigent** et **Anna Vari Chapalain**.

Par ce document, le cabinet exclu la possibilité légale de toute mention en langue régionale sur les uniformes et les véhicules de la police municipale. Il prend appui, à cet effet, sur les arrêtés qui réglementent ces tenues et ces véhicules, et rejette l'argument juridique que constitue l'article 8 de la loi Molac. Relativement court et trop général, il n'emporterait pas, selon le principe juridique de spécialité, modification de la portée légale desdits arrêtés. Un coup d'arrêt « difficile » et une « déception » qu'il « faudra accepter » néanmoins, estime **Nabila Prigent**.

Est enfin mentionné le rapport Bernabé - Dubourg-Lavroff, à l'initiative de **Tangi Louarn**, lequel témoigne bien, selon lui, du contexte politique national actuel et d'une volonté anti-langue régionale, des blocages au niveau de l'Éducation nationale et de la période difficile que traverse Diwan.

Élargissement de la commission à l'agglomération

Anna Vari Chapalain clôt la réunion sur l'élargissement de la commission à l'agglomération, et annonce la réunion de création de la commission extra-communautaire le 20 octobre, à 18h, à la salle Ti-Kreis, à Ergué-Gabéric. Il était important également d'organiser ces réunions dans d'autres communes que Quimper, puisqu'au niveau de l'échelon communautaire.

Elle évoque également la possibilité d'instituer des délégations, soit la mise en place de délégués d'associations et de délégués d'élus, pour prendre part à cette commission, afin de permettre à la commission extra-communautaire de fonctionner plus efficacement. Ces précisions seront évoquées lors de la réunion du 20 octobre.

Préconisations – Orientations de la Commission

- Une rubrique « Préconisations – Orientations de la Commission » sera désormais intégrée au compte-rendu des réunions afin de faciliter le suivi des décisions prises et des demandes en cours.
- Modifier une dernière fois le « Guide d'utilisation du breton par la Ville de Quimper » suivant les remarques apportées par la commission, avant sa présentation en bureau municipal. (Document corrigé en annexe du compte-rendu.)
- Réfléchir à l'élargissement de la communication autour de l'offre publique bilingue et Diwan auprès des parents. S'assurer de la diffusion de l'information (présence d'une filière bilingue) par les services au moment des inscriptions.
- Réfléchir à la possibilité de délégations pour la réunion de création de la commission extra-communautaire ; réunion qui aura lieu le 20 octobre 2021, à la salle Ti-Kreis, à Ergué-Gabéric.

Divizoù ar bodad tra-kêr

- Ur rubrikenn « Divizoù ar bodad tra-kêr » a vo ouzhpennet e fin pep rentañ-kont evit aesaat heuliañ e zivizoù hag ar goulennoù a zo bet graet.
- Reizhet e vo ur wech diwezhañ ar « Sturlevr implij ar brezhoneg gant Kêr Gemper » diouzh evezhiadennoù ar bodad tra-kêr a-raok kinnig anezhañ d'ar burev-kêr. (Diell reizhet stag ouzh ar rentañ-kont-mañ.)
- Prederiañ war ledanaat ar c'hehentiñ diwar-benn an hentadoù publik divyezhek ha Diwan evit ar gerent. Bezañ sur e vo skignet mat an titouroù gant ar servijoù da vare an enskrivadurioù.
- Prederiañ diwar-benn ar c'hannadurioù ret evit krouiñ ar bodad tra-kumuniezh ; emvod d'an 20 a viz Here er sal Ti-Kreiz, en Erge Vras.

Guide d'utilisation du breton par la Ville de Quimper pour une application du bilinguisme français-breton

Depuis plusieurs années, la Ville de Quimper s'est engagée dans une démarche de promotion et de valorisation de la langue bretonne. Labellisée au niveau 2 de la charte *Ya d'ar Brezhoneg*, la Ville entend poursuivre et développer les actions favorisant la présence du bilinguisme au sein de l'ensemble des services de la collectivité, afin de rendre la langue bretonne visible et audible. La municipalité s'engage aujourd'hui de façon déterminée vers le niveau le plus élevé de cette charte pour concrétiser les engagements pris devant les citoyens.

La commission extra-municipale « Brezhoneg », créée en décembre 2020, constitue une force de proposition.

Pour parvenir à ses objectifs, la Ville entend s'appuyer sur l'engagement conjoint des services, des personnels et des élus.

Ce guide a pour objet de valider les pratiques déjà instaurées au sein de la collectivité et d'en activer de nouvelles dans certains domaines, en cohérence avec les objectifs de la charte *Ya d'ar Brezhoneg* et, plus généralement, avec la politique linguistique ambitieuse que la collectivité entend mener pour la langue bretonne, les droits culturels et la diversité.

1. Méthodologie générale

1.1. Marche à suivre

- a. La mise en application de ce guide d'utilisation actualisé doit s'accompagner d'un état des lieux exhaustif des pratiques et conduire à des bilans d'étape réguliers.
- b. Recensement des maquettes anciennes réutilisées d'année en année à des fins d'actualisation.
- c. Pour garantir la bonne application du guide d'utilisation, les différents services seront en contact régulier avec le ou la chargé-e de mission pour ce qui concerne l'application du bilinguisme dans leur domaine de compétence.

- d. Un bilan annuel des points forts et des points faibles est réalisé afin d'identifier les marges de progression.
- e. Afin d'assurer un bilinguisme de qualité (présentation des deux langues, orthographe, ...), les services de la collectivité font appel à l'Office Public de la Langue Bretonne pour les besoins en traduction, dans le cadre du contrat de mission signé entre la Ville de Quimper et l'OPAB.

1.2. Règles à respecter

- a. Concevoir d'emblée son projet de manière bilingue

Il est plus aisé d'obtenir un document ou une signalétique bilingue dès lors que le bilinguisme est intégré dès la conception du document ou du support d'information.

- b. Donner la même qualité d'information aux lecteurs quelle que soit leur langue

L'utilisation des mêmes polices de caractère, couleurs et tailles pour les deux langues est privilégiée. Il n'y a pas de hiérarchisation entre les deux langues. La différence de taille ou l'italique sont réservés aux mentions subalternes, aussi bien en français qu'en breton.

Une même présentation peut permettre de faire l'économie des mentions qui seraient identiques dans les deux langues (chiffres par exemple). Cette règle de principe peut toutefois être adaptée pour gagner en visibilité et en impact des informations, notamment en ce qui concerne les polices et les couleurs.

- c. Règle minimale posée

Chaque document grand public (plaquette, guide pratique, affiche, flyer), lors de sa création ou de sa mise à jour, prendra en compte le bilinguisme et comportera au moins : titre bilingue, têtes de chapitre ou de page.

2. La communication institutionnelle

- a. Le logo de la ville

À l'avenir, un logo bilingue sera créé. Il est envisagé la refonte du logo actuel en 2023. La déclinaison bilingue sera utilisée : QUIMPER/KEMPER.

La charte graphique associée à ce nouveau logo bilingue sera appliquée sur tous les supports officiels de communication.

- b. Le logo des établissements communaux

Sur le même principe que le logo de la ville, ceux des établissements dépendants ou financés principalement par les collectivités sont bilingues à l'occasion de leur renouvellement. Exemple : le Musée des Beaux-Arts.

c. Les formulaires administratifs

Les démarches d'état-civil

Il est prévu au cours du mandat de :

- Donner une information au public sur la possibilité d'avoir une cérémonie de mariage bilingue.
- Remettre au public un livret de famille bilingue.
- Recenser et programmer la mise à disposition du public de formulaires bilingues.

d. Les documents grand public

Chaque document destiné au grand public, - plaquette, guide pratique, affiche, flyer -, lors de sa création ou de sa mise à jour, prend en compte le bilinguisme, (voir point II, règles à respecter 1.1.e et 1.2.b), voire des versions en breton et en français pour les affiches suivant les thèmes.

e. L'éditorial

L'éditorial du journal de la collectivité, des plaquettes de présentation des services ou des manifestations municipales est systématiquement traduit en breton.

f. Le site internet et les réseaux sociaux

Une version du site internet en breton *kemper.bzh* est créée.

Des informations de type « Actualités » sont mises en ligne à raison de deux actualités par mois sur le site et les réseaux sociaux.

Lors de leur création ou de leur refonte, les sites des établissements de la Ville adoptent une version en breton.

g. Les panneaux d'information électroniques

Les informations diffusées sur les panneaux d'information électroniques proposeront progressivement aux usagers une information en français et en breton d'une durée de visualisation identique.

h. Le standard téléphonique

Le message d'accueil et d'attente sur le répondeur commun Ville/Agglomération est bilingue.

Ceux des établissements communaux (CCAS, CMAD, Musée, ...) le deviennent également au cours du mandat.

i. Les cartes de visite et de correspondance

Les cartes de visites et de correspondance des élus et personnels sont bilingues.
(Voir point II, règle à respecter 1.2.b).

j. Les cartes de vœux, d'invitation, de remerciement

Les cartes institutionnelles sont bilingues.

k. Les signatures de courriels

Une signature harmonisée des courriels pour l'ensemble des élus et agents est bilingue.

3. La signalétique des voies pour la Ville de Quimper

a. La dénomination des voies

La commission extra-municipale de dénomination des voies chargée de faire des propositions adoptera la dénomination bilingue pour toutes les futures voies.

Elle peut profitablement s'appuyer sur le document publié par le Conseil culturel de Bretagne « *Dénomination des lieux publics, préconisations* ».

En matière de toponymie (noms de rues, de lieu-dit), il convient de corriger l'orthographe pour diminuer le nombre des mentions.

Conformément aux pratiques encouragées par l'UNESCO, le toponyme s'écrit uniquement dans sa langue d'origine (pas de traduction) conformément au standard orthographique de cette langue.

La Ville se conformera aux préconisations de l'Office de la Langue Bretonne, dont la compétence est reconnue dans ce domaine.

Elle fera valider par l'Office la forme sémantique et orthographique pour toute nouvelle dénomination.

b. Les plaques de rues

Le niveau 3 de la charte *Ya d'ar Brezhoneg* impose la pose de plaques de noms de rues bilingues.

La Ville s'engage :

- À installer des plaques bilingues pour les nouvelles dénominations de voies conformes aux délibérations du conseil municipal.
- À budgéter le remplacement des plaques existantes dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Pour éviter des erreurs et des fautes d'orthographe dans la forme bretonne (voire aussi dans la forme française), il est demandé, avant toute commande de signalisation, de suivre la règle 1.2.b.

c. La signalétique directionnelle

Les panneaux routiers directionnels intègrent le bilinguisme à parité graphique : même police de caractère, même taille (point 1.2.b).

d. Les panneaux de police

À l'occasion du renouvellement des panneaux de police, ces derniers intégreront le bilinguisme (point 1.2.b).

e. Signalisation horizontale

La Ville établira une programmation annuelle de bilinguisation de la signalisation horizontale (payant, arrêt minute, zone 30 ...), selon les règles de parité graphique (point 1.2.b).

f. Signalisation temporaire

À l'occasion du renouvellement des panneaux de signalisation temporaire (déviation, route barrée, travaux, ...), ces derniers intégreront le bilinguisme selon les règles de parité graphique (point 1.2.b).

4. La signalétique des bâtiments, véhicules municipaux et communautaires

a. Les bâtiments, terrains, véhicules

Pour toute nouvelle construction d'équipement, à l'exception des signalétiques répondant à une obligation réglementaire liée notamment à la sécurité des établissements recevant du public, la signalétique, tant extérieure qu'intérieure, sera bilingue.

Tout renouvellement de panneau désignant un bâtiment, un terrain communal est bilingue, de même que tout remplacement de signalétique intérieure.

Pour les nouveaux véhicules qui en seront dotés, les logos sont bilingues selon les règles de parité graphique (règle 1.2.b).

b. Les panneaux d'information : travaux, chantiers

Les nouveaux panneaux d'information seront progressivement bilingues, selon les règles de parité graphique (règle 1.2.b).

c. La signalétique des manifestations

Pour les salons et congrès organisés en partenariat avec la Ville, la signalétique globale ainsi que celle des stands officiels sera bilingue à l'occasion de son renouvellement ou de l'emploi de nouvelles créations graphiques, selon les règles de parité graphique (règle 1.2.b).

Sturlevr implij ar brezhoneg e Kêr Gemper evit lakaat e-pleustr an divyezhegezh brezhoneg-galleg

Abae bloavezhioù eo gouestlet Kêr Gemper da vrudañ ha da dalvoudekaat ar brezhoneg. Tizhet eo bet live 2 ar garta *Ya d'ar brezhoneg* ganti ha fellout a ra dezhi kenderc'hel ha diorren an oberoù a harp an divyezhegezh en holl servijoù ar strollegezh, evit ma vo lakaet da welout ha da glevout ar yezh. Hiziv eo mennet ar c'huzul kêr da dizhout al live uhelañ eus ar garta-mañ evit fetisaat an engouestloù prometaet d'ar geodedourien.

Ul lez ginnig eo ar bodad tra-kêr « Brezhoneg », krouet e miz Kerzu 2020.

Evit tizhout he falioù e fell d'ar Gêr harpañ ouzh kenengouestl ar servijoù, ar c'hoskor hag an dilennidi.

Kadarnaat ar pezh a vez graet dija hiziv e-kreizig-kreiz ar strollegezh ha kas war-raok pleustroù nevez e tachennoù zo eo pal ar sturlevr-mañ. Ar pezh a vo tu en ober oc'h heuliañ palioù ar garta *Ya d'ar brezhoneg* hag oc'h heuliañ re ar politikerezh yezhel uhelek a fell d'ar strollegezh lakaat e pleustr evit ar brezhoneg, evit ar gwirioù sevenadurel hag evit al liesseurted.

Methodologiezh a-vras

1.1. Mont en-dro

- a. Lakaat e pleustr ar sturlevr-mañ a rank mont asambles gant ur bilañs peurglok eus ar pleustroù ha bilañsoù etap ingal.
- b. Sevenet e vez niveradeg ar maketennoù kozh adimplijet evit o nevesaat.
- c. Evit ma vo implijet mat ar sturlevr-mañ ec'h a ar servijoù ingal e darempred gant ar c'hargad pe ar gargadez a gefridi evit lakaat e pleustr an divyezhegezh war o zachennoù-labour.
- d. Bep bloaz e vez sevenet ur bilañs evit anavezout ar poentoù kreñv, ar re wan ha pelec'h e vez tu mont war-raok c'hoazh.
- e. Evit tizhout un divyezhegezh a-galite (kinnig an div yezh, reizhskrivadur, ...) e c'houlenn servijoù ar strollegezh digant Ofis publik an troidigezhioù galleg-brezhoneg kement-mañ diazezet war ar gevrat kefridi sinet etre ar Gêr hag an OPAB.

1.2. Reolennoù da zoujañ outo

- a. Seveniñ e raktres en div yezh adalek ar soñj kentañ

Aezetoc'h e vez kaout un diell pe ur panellerezh divyezhek pa vez enframmet an divyezhegezh kerkent ha ma vez krouet hemañ.

- b. Reiñ ar memes kalite kelaouañ e brezhoneg hag e galleg

Privilajet eo implij ar memes font, ar memes liv hag ar memes ment evit an div yezh. N'eus ket a renkadurezh etre an div yezh. Disheñvelder ar ment pe al lizherennoù stouet a zo miret evit ar menegoù disteroc'h, koulz e galleg hag e brezhoneg.

Dre implij ur memes kinnig e vez tu lezel e-biou menegoù hag a c'hellfe bezañ heñvel en div yezh (sifroù da skouer). Koulskoude e c'hell bezañ klotet ar reolenn-mañ evit ma vefe titouret an dud ar gwellañ posubl, dreist-holl evit ar fontoù hag al livioù.

- c. Reolenn diazez

Bep diell foran (plaketenn, sturlevr pleustriñ, skritell, nijfollenn) a zalc'h kont eus an divyezhegezh pa vez savet pe nevesaet. Warnañ e vez bep tro : un titl divyezhek, pennoù ar pennadoù pe ar pajennoù.

2. Kehentiñ ensavadurel

- a. Logo an ti-kêr

Krouet e vo ul logo divyezhek. Treset e tlefe bezañ a-nevez a-benn 2023. Implijet e vo ur skritur divyezhek : QUIMPER/KEMPER.

Graet e vo gant ar garta graphik stag ouzh al logo divyezhek nevez-mañ evit an holl skorioù kehentiñ ofisiel.

- b. Logo ar savadurioù stag ouzh an ti-kêr

Logioù ar savadurioù stag ouzh ar strollegezhioù pe arc'hantaouet gante a zo divyezhek pa vezont adnevesaet. Da skouer : Mirdi an arzoù kaer.

- c. Ar furmskridoù melestradurel

Difrae marilh ar boblañs

E-pad ar respet e vo :

- Kelaouet ar boblañs e vez posubl bezañ dimezet en div yezh.
- Roet ul levrig-familh divyezhek d'ar familhoù.
- Listennet ar paperennoù n'int ket bet troet ha kinniget reoù divyezhek.

d. An dielloù evit an holl

Pep teul savet evit an holl, - plakenn, sturlevr pleustriñ, skritell, nijfolenn -, a daol pled d'ar brezhoneg pa vez krouet pe adnevesaet (poentoù 1.1.e ha 1.2.b da zoujañ oute).
Ur skritell e brezhoneg hag unan e galleg a c'hell bezañ kinniget hervez an temoù.

e. Ar pennadoù-stur

Pennad-stur kazetenn ar strollegezh, re plakennoù-kinnig ar servijoù ha re darvoudoù an ti-kêr hag an tolpad-kêrioù a zo divyezhek.

f. Al lec'hienn internet hag ar rouedadoù sokial

Krouet e vez ur stumm brezhoneg eus al lec'hienn *kemper.bzh*.
Bep miz e vez embannet daou bennad keloù e brezhoneg warni.
Pa vezont krouet pe adnevesaet o devez lec'hiennoù internet savadurioù ar Gêr ur stumm e brezhoneg.

g. Ar pannelloù-kelaouiñ elektronik

Ar pannelloù-kelaouiñ elektronik a ginnigo tamm-ha-tamm hag a-bep-eil keleier e brezhoneg hag e galleg gant paderezhioù gweladurezh heñvel.

h. Responterez ha kemenadennoù-gortoz an ti-kêr hag an tolpad-kêrioù

Ar gemenadenn-degemer hag ar gemenadenn-gortoz war responterez boutin an ti-kêr hag an tolpad-kêrioù a zo divyezhek.
Re an annezadennoù kumunel (CCAS, CMAD, Mirdi, ...) a zeuio da vezañ divyezhek ivez e-doug ar respet.

i. Ar c'hartennoù-bizit hag ar c'hartennoù-lizher

Kartennoù-bizit ha kartennoù-lizher an dilennidi ha re ar c'hoskor a zo divyezhek (reolenn 1.2.b da zougañ outi).

j. Ar c'hartennoù-hetiñ, ar c'hartennoù-pediñ hag ar c'hartennoù-trugarekaat

Ar c'hartennoù ensavadurel a zo divyezhek.

k. Sinadur ar posteloù

Ur sinadur kendoniet evit posteloù an dilennidi hag ar c'hoskor a zo divyezhek.

3. Panellerezh ar straedoù evit Kêr Gemper

a. Anv ar straedoù

Ar bodad tra-kêr e-karg eus anv ar straedoù a implijo anvioù divyezhek evit pep straed nevez. Gallout a ra heuliañ an diell embannet gant Kuzul Sevenadurel Breizh " Dénomination des lieux publics, préconisations ".

E-keñver an toponomiezh (anv ar straedoù, an anvioù lec'h) e vez ret reizhañ ar reizhskrivadur evit nebeutaat niverenn ar menegoù.

Diouzh ar pleustroù skoret gant an UNESCO e vez skrivet an anv-lec'h en e yezh-orin nemetken (arabat treiñ) hag hervez reolennoù-skritur ar yezh-mañ.

Ar Gêr a heulio alioù Ofis publik ar brezhoneg a zo brudet evit e varregezhioù war an dachenn-mañ. Lakaat a raio-hi da vezañ kadarnaet ar stumm semantik gant an OPAB evit pep anvadur nevez.

b. Ar plakennoù straed

Diouzh live 3 ar garta *Ya d'ar Brezhoneg* e vez ret staliañ plakennoù-straed divyezhek.

Gouestlet eo ar Gêr da :

- Staliañ plakennoù-straed divyezhek evit an anvadurioù nevez hervez kuzuliadennoù ar c'huzul-kêr.
- Arc'hantaouiñ erlec'hiadur ar plakennoù a zo dija gant ur budjed liesvloazek.

Kuit d'ober fazioù e stumm brezhoneg an anvioù (koulz hag e galleg) e vez goulennet heuliañ ar reolenn 1.2.b a-raok pep goulenn panellerezh.

c. Ar panellerezh-heñchañ

Ar panneloù-heñchañ a zo divyezhek. An div yezh a zo skrivet gant fontoù ha mentoù heñvel. (Reolenn 1.2.b).

d. Ar panneloù-polis

Bep tro ma vez nevesaet ur bannell-polis e vez staliet unan divyezhek (Reolenn 1.2.b).

e. Ar panellerezh a-blaen

Steuñvekaat a raio ar Gêr divyezhekaat ar panellerezh a-blaen (parklec'h da baeañ, arsav berr, takad 30, ...), hervez reolennoù ar parder grafik (poent 1.2.b).

f. Ar panellerezh-berrbad

Bep tro ma vez nevesaet ar panneloù-berrbad (dizroenn, hent stanket, labourioù, ...) e vezont divyezhekaet hervez reolennoù ar parder grafik (poent 1.2.b).

4. Panellerezh ar savadurioù, kirri ar gêr hag an tolpad-kêrioù

- a. Ar savadurioù, an tachennoù, ar c'hirri

Bep gwech ma vez savet ur savadur nevez e vez divyezhekaet ar panellerezh en diabarzh koulz hag en diavez, nemet evit ar pannelloù a zo staget ouzh ur reoliadur a-fet surentez ar publik.

Bep gwech ma vez nevesaet panellerezh ur savadur, panellerezh un dachenn pe ur panellerezh en diabarzh e vez divyezhekaet hemañ.

Divyezhekaet e vo logoioù ar c'hirri o do unan hervez reolennoù ar parder grafik (poent 1.2.b).

- b. Ar pannelloù-kelaouiñ : labourioù, chanteroù

Ar pannelloù-kelaouiñ nevez a vo tamm-ha-tamm en divyezh hervez reolennoù ar parder grafik (poent 1.2.b).

- c. Panellerezh an darvoudoù

Evit ar saloñsoù hag ar c'hendalc'hioù aozet asambles gant ar Gêr e vez divyezhekaet ar panellerezh a-vras hag hini ar stalioù ofisiel hervez reolennoù ar parder grafik (poent 1.2.b) pa vez adnevesaet pe implijet krouadennoù grafik nevez.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN

N° 64

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021
(accusé de réception du 29/06/2021)

Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Vœu pour défendre le droit à la langue bretonne et demander la modification de la
Constitution**

Dès l'ouverture de la séance du conseil municipal du 24 juin 2021 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame la maire, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°64 (Vœu relatif à la langue bretonne). Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré (40 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 38 voix pour), le conseil municipal accepte le rajout du point n°64 à l'ordre du jour de la séance.

*** **

Par la suite, à l'issue de la présentation du vœu en fin de séance, après avoir délibéré (4 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 42 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le vœu suivant :

« Le conseil municipal de Quimper exprime sa déception suite à la décision du Conseil constitutionnel de déclarer l'enseignement immersif et les signes diacritiques utilisés pour l'écriture des langues régionales contraires à la Constitution. Votée avec un large consensus, longuement travaillée par les députés et les sénateurs après avoir été longtemps demandée par les Bretonnes et les Bretons la loi proposait d'indispensables avancées pour faire vivre la langue bretonne et les autres langues régionales.

L'enseignement immersif est particulièrement visé fragilisant le travail mené par le réseau Diwan depuis 45 ans. C'est aussi la possibilité d'expérimenter l'immersion dans l'enseignement public qui devient impossible. Ces deux filières concourent en effet à la transmission de la langue Bretonne.

Le conseil municipal de Quimper fait sienne l'intervention auprès du président de la République de tous les présidents des régions de France qui dénoncent « la censure par le

Conseil constitutionnel des dispositions sur l'enseignement immersif et sur les signes diacritiques à l'état civil comme un recul incompréhensible » et qui affirment que « La méthode pédagogique par immersion est reconnue comme efficace pour l'apprentissage de toutes les langues, comme le prouve le développement des classes internationales dans nos lycées. La maîtrise de plusieurs langues est une richesse incomparable pour nos jeunes, aujourd'hui comme demain. Enfin, l'enseignement immersif peut créer de nouveaux locuteurs disposant des compétences nécessaires. Car tel est aussi l'enjeu pour celles et ceux qui veulent sauver nos langues régionales ».

C'est pourquoi, le conseil municipal de Quimper :

- refuse tout recul dans la mise en œuvre de la pédagogie par immersion en langue régionale ;*
- demande au président de la République de proposer une modification constitutionnelle qui reconnaisse effectivement le droit au plein usage des langues régionales dans leurs territoires, dans le respect des droits humains fondamentaux et des normes internationales qui les protègent. »*

NETRA NE VEZ KOLLET, PEP TRA A VEZ TREUZFURMET !

AN ADIMPLIJ E-KREIZ PALIOÙ AR CHANTER PEL EVIT AN ENDR

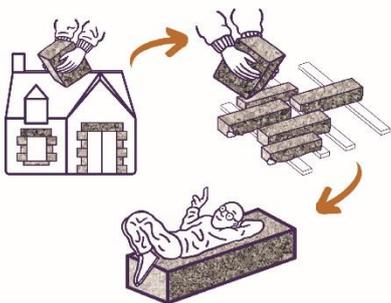
A-fet palioù evit an endro, hiziv, ez eus ur c'heal hollbouezus : hini adimplij an dafar. Rak gant gennad ar sevel-tiez hag al labourioù foran e vez degaset kalz-kalz a lastez hag e vez dilaosket gaz efed ti-gwer forzh pegement. Evit lakaat an terkadurioù nevez da glotañ gant gwellaat an endro ha gant parañ ar blanedenn e fell da Gemper Breizh Izel ma vo skouerius ar chanter PEL (Pol eskemmoù liesvodel) a-fet produiñ nebeutoc'h a lastez enni.

UR OBERIADENN STUR EUS AR RAKTRES EUROPAT INTERREG FCRBE

Ar raktres PEL zo unan eus an oberiadennoù stur kentañ enskrivet er programm europat FCRBE (Facilitating the circulation of reclaimed building elements). Klask a ra kreskiñ a 50 % kementad an danvezioù sevel tiez e gwalarn Europa a-bezh. Er stern-se e vez sikouret Kêr gant ar burev studi Rotor en oberiadennoù adimplij a c'haller kas da benn gant ar raktres-se, hag ivez da skridaozañ he marc'hadoù gant an embregerezhioù a bep seurt. Dre m'emañ frammadur ar filierennoù adimplij o tiorren emeur bremañ o sevel ur roll eus an embregerezhioù, dre renabliñ anezho war ar savenn enlinenn « OPALIS ». Ar ger « lastez » a yelo da get, a-hend-all, a-benn nebeut : komz a reomp bremañ eus doare disevel ha n'eo ket mui

eus doare dismantrañ. Ur prantad da ziveskañ an elfennoù a bep seurt a zeu war e lerc'h, a-raok adimplijout anezho, ma c'haller en ober war-eeun war al lec'h. Da skouer, ajañs an empennerien Ter, a zo karget eus ar raktres a-bezh, he doa kinniget, kerkent ha lañset ar genstrivadeg, adimplijout bevennoù greunit ar riblennoù-straed hag an holl bavezioù a oa en-dro da hall kozh ar Sernam. Talvezout a raint eta da adkempenn hent-dall an Oded, hag ivez evel elfennoù liammañ an tammoù betoñs a bep seurt el leurgêr. Ma ne c'haller ket lakaat anezho da dalvezout e vo boulc'het ur prantad da adaozañ an danvezioù.

SAVENNOÙ KOAD BAGONIOÙ HA BANKOÙ GREUNIT HAG A ZEUS TIEZ KOZH



Gourinoù greunit eus tiez kozh eus Breizh a vez adimplijet da sevel bankoù en tachennoù foran

Skoazell Rotor a dalvez ivez ur sikour d'an empenañ, en ur veskañ ezhommoù ar raktres hag ar mammennoù danvezioù a c'haller kaout, kement-se en ur zivizout gant an obererien lec'hel. Evel-se ez eus rakwelet gwareziñ ouzhpenn 1000 tonennad a zanvezioù, ha chom hep eztennañ kement a zanvezioù naturel. Ouzhpenn 450 m² a blañchod koad-derv europat hag a oa e bagonioù zo hag a dalvezo evel-se da sevel blañchod ar savennoù nevez en tachennoù foran. Empennet eo bet ar bankoù nevez, a-hend-all, diwar gourinoù greunit tiez kozh eus Breizh hag a zo aet da netra, siwazh.

TREUZPLANTAN AR GWEZ-TILH ER PARK(LEC'H) NEVEZ

Pa daol evezh ur chanter atebek ivez ouzh ar pezh a oa a-raok e vo treuzplantet gwez-tilh ar parklec'h bremañ en un doare aketus en terkadurioù nevez. Goude un diagnostik n'eo ket bet mat a-fet yec'hed e vo troc'het, siwazh deomp, ar peder gwezenn-dilh zo en enezig Karter, hag int koshoc'h.



An tilh a weler bremañ war parklec'h ar gar zo enframmet er raktres nevez

GARE PARC INFOS CHANTIER - TITOUROÙ CHANTIER GAR LIORZH

N°4 - GOUERE - GWENGOLO 2021

AL LABOURIOÙ WAR AR ROUEDADOÙ E-PAD AN HANV

EHAN AR CHANTER E-PAD AN HANV EUS AR 6 BETEK AN 23 A VIZ EOST, MONT-DONT AESAET

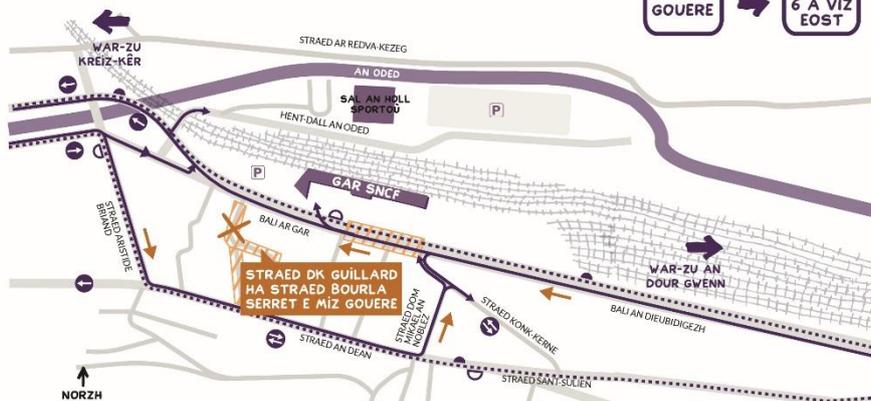
Emeur oc'h echuiñ al labourioù war ar rouedadoù e hent-dall an Oded hag a-hed bali ar Gar. Evel-se e c'hallo an dud mont en-dro gant an daou du e bali ar Gar. Goude div sizhunvezh ehan, ma c'hallo ar c'hirri mont en o reizh evel boaz e trowardroioù ar gar, ez adkrogo al labourioù e straed an Dieubidigezh d'an 23 a viz Eost.

Adalekandeziad-seevoserretar c'hoashentagejgantstraedKonk-

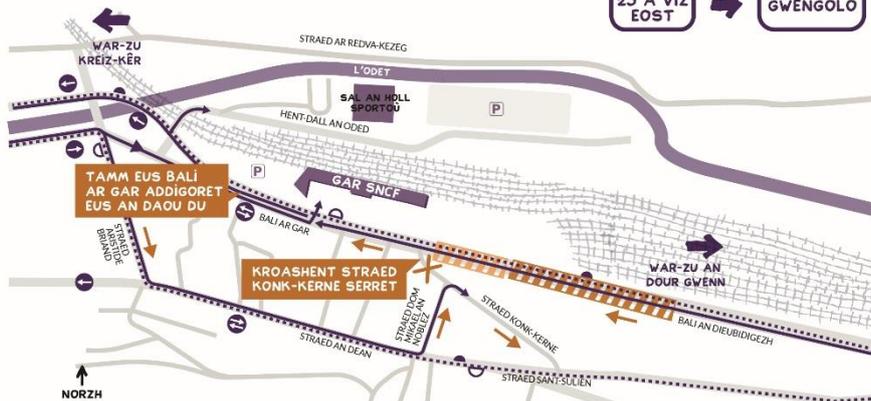
Kerne eta, ha kement-se betek fin miz Gwengolo. Ar pennaennoù evit dizreiñ mont-dont ar c'hirri a chom heñvel, da lavaret eo e vo dalc'het digor an tu evit mont eus an Dour Gwenn war-zu kreiz-kêr. Evit ma vo nebeutoc'h a efedoù war ar staliou-kenwerzh a zo e hent-dall an Gar abamalour d'ar chanter e vo ampellet al labourioù en tolead-se da viz Here.



TRES MONT-DONT (A)



TRES MONT-DONT (B)



- TOLEAD LABOURIOÙ GOUERE - DEROÙ EOST
- TOLEAD LABOURIOÙ DIBENN EOST - GWENGOLO
- TOLEAD LABOURIOÙ GWENGOLO
- TU MONT-DONT N'EO KET KEMMET
- TU MONT-DONT KEMMET
- HENT SERRET DAR C'HIRRI
- HENT KIRRI
- HENT BUSOÙ
- ARSAV BUS « GARE »
- ARSAV PENNAÑ ALL

EVIT GOUZOUT HIROC'H : PAJENN FACEBOOK AR GAR LIORZH HAG AL LEC'HIENN QUIMPER-BRETAGNE-OCCIDENTALE.BZH !

**IL PEUT FAIRE LE MAXIMUM,
MAIS PAS SANS VOUS.**

**GALLOUT A RA-EÑ OBER AR MUIAÑ,
MET PAS HEPDOC'H.**



**JE JETTE MES DÉCHETS DANS UNE POUBELLE.
STLEPEL A RAN MA LASTEZ EN UR BOUBELLENN.**

**ILS PEUVENT FAIRE LE MAXIMUM,
MAIS PAS SANS VOUS.**

**GALLOUT A REONT OBER AR MUIAÑ,
MET PAS HEPDOC'H.**



**JE JETTE MES DÉCHETS DANS UNE POUBELLE.
STLEPEL A RAN MA LASTEZ EN UR BOUBELLENN.**

**ELLE PEUT FAIRE LE MAXIMUM,
MAIS PAS SANS VOUS.**

**GALLOUT A RA-HI OBER AR MUIAÑ,
MET PAS HEPDOC'H.**



**JE JETTE MES DÉCHETS DANS UNE POUBELLE.
STLEPEL A RAN MA LASTEZ EN UR BOUBELLENN.**



an Tolpad a aesa ho monedoneoù!

BUS → BELO → BALE → KENWETURAN



l'Agglo facilite vos déplacements!

BUS → VÉLO → MARCHÉ → COVOITURAGE

13→19/09/2021 :

PLUS D'INFOS PENDANT LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ
MUIOC'H A DITOUROÙ E-PAD SIZHUN AR FIÑVUSTED

↖ qbo.bzh —   

